



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	03/07/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIE, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Pierre MASURE donne procuration à Jean-Michel BLAY.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025_028

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière parcelle BS 46 (impasse Galtier).

Monsieur le Maire fait part au Conseil de possibilité d'acquérir la parcelle bâtie BS 46 sise 4, impasse Galtier.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU le protocole d'accord entre MS. AVEZAC propriétaires de la parcelle BS 46 et la Commune de Pavie,

CONSIDERANT la nécessité d'aménager des locaux annexes et espaces de stockage au cœur de village, en rive gauche du Gers, pour les services techniques de la Commune.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle BS 46 aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
MS. AVEZAC	BS 46	4, impasse Galtier	815 m ²	85 000€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle BS 46 au prix final de 85 000€,
- Désigne Monsieur Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

